



Devis pour une Action de Formation (art L.6313-1 CT)

N° du devis MODÈLE DE DEVIS SHIATSU PRO 500H /
2022-23

Association L'Art du Toucher

17 rue Lisfranc 75020 Paris
France

Client

MODÈLE DE DEVIS FORMATION

Date du devis : 08 août 2022

Date d'expiration : 12 septembre 2026

Cursus : Formation Praticien en Shiatsu Professionnel (ffst) / 500 heures

Désignation	Code Module	Qté	PU	Remise	Montant HT
-------------	-------------	-----	----	--------	------------

Intitulé de la formation : Cursus Shiatsu Professionnel 500H		1,00	0,00	0,00	0,00
--	--	------	------	------	------

Nom du bénéficiaire : Spécimen de devis
Effectif : 12 à 30 personnes

Période de réalisation estimée :
Du 16/09/2022 au 12/09/2026

Rythme et Horaires : Variable, modulaire, en discontinu / Généralement 10h-18h le week-end + quelques journées en semaine

Formateurs pour les modules invariables :
Barbara AUBRY
Julia METZMACHER
Cécile GUILLON

Formateurs pour les modules de spécialisation au choix :
Barbara AUBRY
Formateurs invités

Durée en h : 500 h
Durée en j : 72 jours

Modalité de déroulement :
Inter-Entreprise en présentiel

Lieux de formation selon effectif :
Jusqu'à 12 stagiaires
Dojo Les Sens du Monde, 17 rue Lisfranc, 75020 Paris
Plus de 12 stagiaires
Espace Saint-Germain de Charonne, 5 rue Saint-Blaise, 75020 Paris

Désignation	Code Module	Qté	PU	Remise	Montant HT
Shiatsu des polarités / 7 heures Le 16 septembre 2022	MSP	1,00 Unité	150,00	10,00%	135,00
Shiatsu Face et Dos (Niveau 1) / 34 heures Sessions au choix 1) Les 28-30 octobre & 18-20 novembre 2022 2) Les 4-5 février & 27 févr-1er mars 2023	S1	1,00 Unité	550,00	15,00%	467,50
Shiatsu des 5 éléments (Niveau 2) 51 heures de formation sur 6 jours et 3 demi-journées Les 24-26 mars & 21-23 avril & 12-14 mai 2023	S2	1,00 Unité	900,00	15,00%	765,00
Shiatsu Kyo-Jitsu (Niveau 3) 49 heures de formation sur 7 jours Les 17-18 juin 2023 (à Paris 20ème) & suite (en résidentiel) du 28 août au 1er septembre 2023	S3	1,00 Unité	930,00	15,00%	790,50
Module de spécialisation Shiatsu Shiatsu Lecture Energétique 7 heures de formation sur 1 journée Le 2 septembre 2023 ; à la suite du stage Kyo-Jitsu (Niveau 3) en résidentiel	SLE	1,00 Unité	150,00	10,00%	135,00
Réflexologie plantaire thaïe / 21 heures Sessions au choix 1) Les 10-12 décembre 2022 2) Les 5-7 mai 2023	RP	1,00 Unité	450,00	10,00%	405,00
Zen Stretching® Niveau 1 / 14 heures Sessions au choix 1) Les 15-16 octobre 2022 2) Les 14-15 janvier 2023	ZS	1,00 Unité	305,00	10,00%	274,50
Shiatsu sur table / 21 heures Sessions au choix 1) Les 27-29 janvier 2023 2) Les 17-19 mars 2023	ST	1,00 Unité	450,00	10,00%	405,00
Massage assis (Amma sur chaise) / 15 heures Sessions au choix 1) Les 7-8 janvier 2023 2) Les 25-26 mars 2023	MA	1,00 Unité	350,00	10,00%	315,00
Shiatsu du visage / 14 heures Sessions au choix 1) Les 17-18 septembre 2022 2) Les 18-19 février 2023	SV	1,00 Unité	300,00	10,00%	270,00
Shiatsu du ventre 14 heures de formation sur 2 jours Sessions au choix 1) Les 4-5 février 2023 2) Rentrée 2023-24 (si vous choisissez la session 2 de Shiatsu Face et dos ; mêmes dates que 1))	MSV	1,00 Unité	300,00	10,00%	270,00

Désignation	Code Module	Qté	PU	Remise	Montant HT
Installation du praticien Installation du praticien 14 heures de formation sur 2 jours Les 26-27 novembre 2022	INST	1,00 Unité	300,00	10,00%	270,00
Shiatsu aux pieds nus / 15 heures Date à définir pour la rentrée 2023-24	SPN	1,00 Unité	350,00	10,00%	315,00
Modules de spécialisation Shiatsu Formation SHIATSU BIEN-ÊTRE : 220 heures de formation, soit 32 jours STAGES ANNUELS INÉDITS & MODULES DE SPÉCIALISATION ART DU TOUCHER Selon le programme de l'année AU CHOIX (liste non exhaustive) - Massage vibratoire / 14 heures - Massage thaï Niveau 1 / 14 heures - Massage thaï Niveau 2 / 14 heures - Reiki Niveau 1 / 14 heures - Reiki Niveau 2 / 14 heures - Zen Stretching® Niveau 2 / 17 heures - Shiatsu pour la femme enceinte / 7 heures - Shiatsu pour la déprime / 7 heures - Shiatsu pour le mal de dos / 7 heures - Massage à l'écharpe / 7 heures - Moxa et méridiens / 14 heures - Etc.	SPEC	1,00	4.800,00	20,00%	3.840,00
3 Supervisions en cours semi-collectif / 3 heures Sur RDV	3SUPV	1,00	180,00	0,00	180,00
2 Séances individuelles / 2 heures Sur RDV	2SEA	1,00	140,00	0,00	140,00
RÉVISIONS SHIATSU "PRATIQUES GUIDÉES" Cours de 3 heures encadrés, en collectif GRATUITS Organisés 1 fois par mois Participation sur réservation	PG	1,00 Unité	0,00	0,00	0,00
				Sous-total	8.977,50
				Total	8.977,50€

Objectifs de fin de formation, moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement mis en œuvre ; moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action ; sanction de la formation ; moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et dans le cas d'une FOAD : nature des travaux demandés aux stagiaires ; temps estimé pour les réaliser ; modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD ; moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire : Voir programme de formation en annexe.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'Art du Toucher se conforme aux fonctionnements des organismes financeurs pour le règlement de la formation.

Merci de nous informer dans les meilleurs délais des conditions de financement pour connaître

- le moment de l'envoi de la facture et le rythme de facturation accepté

- tout autre document nécessaire pour permettre au stagiaire de finaliser son inscription à la formation

NON COMPRIS DANS LE DEVIS

- Coût d'adhésion annuelle
ART DU TOUCHER (20.00 €) + FFMBE (15.00 €) + FFST (60.00 €)
Soit 95.00 €

- Coût de certification
- Examen théorique écrit de 4 heures : compris
- Accompagnement pour l'écriture de l'étude de cas : compris
- Examen pratique de fin de cursus à régler le jour de l'épreuve : 150.00 €

Coordonnées bancaires :

Banque: 10278 Guichet N°6050 N° compte : 20053941 Clé: 12
IBAN: FR 76 1027 8060 5000 0200 5394 112 - BIC: CMCIFR2A
Crédit Mutuel, domiciliation CCM Paris 20 ST FARGEAU, 24 rue de la Py, 75020 Paris
Titulaire du compte : Association l'Art du Toucher, 17 rue Lisfranc, 75020 Paris

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Organisme exonéré de TVA (Code général des impôts article 261-4-4°)

ASSOCIATION LOI 1901 - N° Siret : 45323639000036

N° Agrément de formation : 11754040675 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.